



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Magistrats

Question écrite n° 17869

Texte de la question

M. Philippe Mathot appelle l'attention de M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice, sur le regime indemnitaire des magistrats de l'ordre judiciaire. Il lui demande si des mesures sont prevues pour rendre leur regime indemnitaire comparable a celui des magistrats administratifs et des magistrats financiers des chambres regionales des comptes.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux est particulierement attentif a ce que les magistrats de l'ordre judiciaire beneficent d'un regime indemnitaire compensant les sujétions correspondant aux responsabilites qu'ils exercent et comparable a celui des autres magistrats tels que les magistrats des tribunaux administratifs et des cours administratives et les magistrats des chambres regionales des comptes. A cet effet, le projet de budget pour 1995, soumis a l'examen du Parlement lors de la prochaine session, prevoit l'allocation de credits supplementaires au ministere de la justice pour augmenter le taux des indemnites des magistrats de l'ordre judiciaire, le portant ainsi de 33 a 35 p. 100 en moyenne de leur traitement brut.

Données clés

Auteur : [M. Mathot Philippe](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17869

Rubrique : Magistrature

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 août 1994, page 4343

Réponse publiée le : 10 octobre 1994, page 5062